



## Compte-rendu du CTL du 10 janvier 2019

### Généralisation du télétravail

Le déploiement du télétravail à la DGFIP sera généralisé au cours de l'année 2019 en fixant un plafond de 10 % de télétravailleurs par Direction.

L'équipement informatique sera fourni par l'administration (à priori les agents n'auront pas de double écran), et l'abonnement internet reste à la charge des agents.

Une campagne de communication aura lieu sur Ulysse 54 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 et via un courriel.

Le référent sera le responsable du service Ressources Humaines.

L'examen des candidatures est programmé au début du 2<sup>e</sup> trimestre pour une mise en place des premières conventions de télétravail au cours du second semestre 2019.

Une campagne annuelle sera organisée chaque année afin d'examiner les nouvelles candidatures et les demandes de reconduction.

Les éventuels refus pourront faire l'objet d'un examen en CAP.

Vos élus **FO DGFIP 54** ont interrogé la Direction sur l'octroi des tickets restaurant aux télétravailleurs. Cette dernière nous a confirmé que ceux-ci y avaient bien droit.

**FO DGFIP 54** n'est pas hostile au développement du télétravail à la DGFIP, mais cela ne doit pas devenir la norme. Nous ne pouvons accepter que le télétravail devienne un nouvel outil concourant à la destruction du réseau et du resserrement du maillage territorial.

Nous avons, contrairement aux autres organisations syndicales, voté pour ce projet car nous estimons qu'il offre une alternative de travail intéressante pour les collègues qui le souhaitent, notamment ceux qui ont un domicile éloigné de leur lieu de travail.



## Fusion des services de publicité foncière

La fusion des 4 SPF de Meurthe et Moselle (Nancy 1, Nancy 2, Lunéville et Briey) est programmée le 13 mai 2019.

Le SPFE Nancy 1 absorbe les SPF de Briey, Lunéville et Nancy 2. Cependant, les agents exerçant actuellement dans les SPF de Briey et Lunéville pourront continuer à travailler à partir de leur résidence actuelle pour le compte du SPFE de Nancy.

Les agents concernés bénéficient d'une priorité pour suivre la mission avec octroi d'une prime de restructuration ou peuvent bénéficier de la garantie de maintien à résidence.



**FO DGFIP 54** dénonce les suppressions d'emplois et les fusions dans les services de la publicité foncière.

En effet de grosses difficultés de fonctionnement sont aujourd'hui avérées. Cette situation n'est pas sans rappeler le sort de nombreuses trésoreries qui, après avoir été littéralement asphyxiées par les suppressions d'emplois, ont été fermées et fusionnées.

Conjugué avec l'ouverture de nos fichiers aux notaires, tout ceci risque d'aboutir à l'externalisation de tout ou partie de cette mission.

Pour mémoire, **FO DGFIP 54** revendique le maintien d'un service public de proximité et les moyens humains et budgétaires nécessaires à la bonne tenue du fichier immobilier.

## Evolution de l'organisation de l'accueil du public au CFP de Longwy et modification des horaires d'accueil du public au guichet de la trésorerie du Jarnisy au 1<sup>er</sup> février 2019

A partir du 1<sup>er</sup> février 2019, l'accueil du public au CFP de Longwy s'effectuera les matins du lundi au jeudi. Les après-midi seront réservés à l'accueil sur rendez-vous. Le CFP sera totalement fermé le vendredi.



La trésorerie du Jarnisy sera fermée à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 les mardis après-midi ainsi que les mercredis et vendredis toute la journée.



Vos représentants **FO DGFIP 54** sont conscients que les agents sont dans une situation critique qui nécessite des aménagements mais nous sommes également attachés au service public. Nous nous sommes donc abstenus.

Pour nous, ce n'est pas en réduisant les horaires d'ouvertures que les problèmes seront résolus mais plutôt en créant des emplois.

## Questions diverses

- Un projet de déménagement des services des Finances Publiques de la cité administrative vers la caserne juste à côté est en cours mais ne devrait pas voir le jour avant plusieurs années...

- La trésorerie du CHU va être transférée dans les locaux de la Direction (au 7<sup>e</sup> étage ou peut-être au 1<sup>er</sup>). Vos élus **FO DGFIP 54** ont évoqué le problème de stationnement. Rien n'est prévu.

- La trésorerie de Pont à Mousson va être transférée dans les locaux du SIP à l'automne.

- Vos élus **FO DGFIP 54** ont interpellé la Direction sur la fusion éventuelle des trésoreries d'Essey, de Maxéville et de Vandoeuvre.

Les membres de la Direction avaient l'air bien surpris, et ils nous ont indiqué que rien de ce genre n'était prévu.

Pourtant, nous avons de sérieuses raisons de penser le contraire...

Nous en reparlerons certainement !

- La Direction procède actuellement aux entretiens pour intégrer le vivier EDR. 1 cadre A et 8 agents B et C sont reçus pour une place en A et 3 places en B et C.

- La Direction nous informe qu'elle va recruter des contractuels handicapés (1A, 2B et 2C)

- Le Directeur contacte actuellement les ordonnateurs des grosses collectivités afin de leur proposer la création d'agences comptables au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La métropole de Nancy ne serait pas intéressée. La ville de Nancy et le Conseil Départemental n'ont pas encore tranché, et le CHU n'est pas concerné pour l'instant.

Vos élus **FO DGFIP 54** ont voulu en savoir un peu plus sur le devenir des agents actuellement en poste dans les trésoreries concernées par cette réforme, notamment savoir s'ils seront détachés d'office.

La Direction est incapable de répondre !


Nous avons également évoqué la possibilité que la métropole refuse mais que la ville accepte. Dans ce cas, comment seront désignés les agents de la trésorerie de Nancy Municipale qui devront être détachés ?

La encore, la Direction n'a pas de réponse et nous rétorque que notre question est prématurée.

A moins d'un an de cette éventualité, nous ne pensons pas que cela soit prématuré de se poser ce genre de question !

Vos représentants **FO DGFIP 54** :

Alexis TSCHENS  
Didier HOULLON

|                                                                                           |                     |                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|
| <b>BULLETIN<br/>D'ADHESION</b>                                                            | NOM : _____         | PRÉNOM : _____                        |
|                                                                                           | N° AGORA : _____    | ADRESSE MÊL : _____                   |
|        | GRADE : _____       | QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ % |
|                                                                                           | AFFECTATION : _____ |                                       |
| déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP) |                     |                                       |
| Fait à _____ le _____                                                                     |                     |                                       |
| (signature)                                                                               |                     |                                       |
| → 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu      |                     |                                       |